



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêt à taux zéro

Question écrite n° 75907

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le prêt à taux 0 %. Il lui demande dans quel délai le Gouvernement entend étendre son bénéfice à toutes personnes gagnant moins de 7 000 euros par mois, comme l'annonçait le Premier ministre dans son discours de rentrée.

Texte de la réponse

Les ménages disposant de ressources moyennes éprouvent de plus en plus de difficultés à devenir propriétaires d'un logement dans les zones où le marché immobilier est le plus tendu. Le Gouvernement a décidé d'aider les ménages à réaliser leur projet d'accession en étendant, dans ces zones, les plafonds de ressources du prêt à 0 %. Le Gouvernement a proposé, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2006, de relever le plafond de ressources maximal du prêt à 0 %. Le Parlement a fixé le nouveau plafond de ressources maximal à 51 900 euros annuels en revenu fiscal de référence, soit 6 000 euros net par mois. Comme c'est le cas actuellement, les nouveaux plafonds tiendront compte de la composition des ménages. Ainsi, le nouveau plafond maximal de 6 000 euros s'appliquera aux ménages de cinq personnes ou plus. La modification des plafonds concernera les communes où les prix de l'immobilier sont les plus élevés, notamment celles appartenant à la zone A qui regroupe l'agglomération parisienne, le Genevois français et une partie de la Côte d'Azur. Cette amélioration devrait permettre à 10 000 ménages supplémentaires, d'être aidés par l'État, chaque année, à devenir propriétaires. La modification des plafonds de ressources entrera en vigueur le 1er février 2006.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75907

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9649

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 526